République Française COMMUNE DE TAYRAC

| Nombre de membres en | Séance du mercredi 05 avril 2023 |
|----------------------|--|
| evercice: 8 | L'an doux millo vinat trais et la gina avril l'assamblée réquilèrement cor |

<u>exercice:</u> 8 L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2023,

s'est réunie sous la présidence de Véronique ROBERT.

Présents: 6

Votants: 8

Sont présents: Chantal COUDERC, Bernard FRAYSSINET, LAGARRIGUE Jean-Claude, ROBERT

Véronique, SERRES Marie-Paule, SERRES Yves.

Représentés: Didier GINESTE par Bernard FRAYSSINET, Mauricette LAGARRIGUE par Chantal

COUDERC Excuses:
Absents:

Secrétaire de séance: Chantal COUDERC

Ordre du jour

- Approbation du procès verbal du dernier conseil,

- Vote des taux d'imposition 2023,
- Vote des subventions aux associations.
- Vote des budgets présisionnels 2023, Commune, Assainissement, Photovoltaïque.
- SMAEP Liort-Jaoul: approbation du RPQS 2021,
- Régularisation chemin de la Source.
- Questions diverses.

Madame le Maire remercie les membres du conseil de leur présence. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 18h30. Elle demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour, lequel accepte à l'unanimité.

- signature des conventions dans le cadre du PDIPR et PDESI

Approbation du conseil municipal du 29 mars 2023 : les membres du conseil seront appelés à approuver le procès-verbal de séance lors de la prochaine séance du conseil.

Objet: Vote des taux d'imposition 2023 - DE 012 2023

Madame le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux grands impôts, notamment :

Madame Le Maire propose au conseil, considérant la hausse des bases pour l'année 2023 de 7 %, de voter une augmentation des taux d'imposition de 3 %.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

| TAXE | TAUX 2022 | TAUX 2023 | BASES 2023 | PRODUIT |
|-------------------------------------|-----------|-----------|------------|---------|
| Taxe d'habitation | 8.34 | 8.59 | 35 040 | 3 010 |
| Taxe foncière bâti | 33.47 | 34.47 | 129 300 | 44 570 |
| Taxe foncière non bâti | 59.45 | 61.23 | 25 800 | 15 797 |
| Contribution coefficient correcteur | | | | |
| | | | TOTAL | 52 997 |

Objet: Attribution subventions aux associations 2022 - DE 013 2023

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a adressé aux présidents des associations un courriel en date du 26 novembre 2022 par lequel il est précisé aux responsables des associations les conditions d'octroi d'une aide financière de la commune et invite les Présidents des associations à une réunion annuelle le 2 décembre 2022 en présence de la commission "Vie associative et festivités" Dans ce courriel, il est précisé de faire sa demande d'aide financière motivée et de joindre à cette demande un dossier constitué de la copie des statuts de l'association, le nombre d'adhérents cotisants au 31 décembre 2022, le dernier procès-verbal de l'AG, le rapport financier et le contrat d'engagement républicain.

Après en avoir délibéré sur le montant qui lui parait en adéquation entre d'une part, le budget dédié et d'autre part la pertinence de la demande, le Conseil Municipal approuve les différentes subventions aux associations comme suit : pour l'exercice 2023 et,

| SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 | |
|-----------------------------------|-------------|
| AFSEP | 100 € |
| DIANE TAYRACOISE | 100 € |
| LOUS OUSSELOUS TAYRAC/PRADINAS | 300 € |
| A.P.E. TAYRAC/PRADINAS | 450 € |
| AVENTURA VALLEES | 200 € |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| тотл | TAL 1 150 € |

⁻ autorise Madame le Maire à procéder au règlement des sommes définies ci-dessus au compte 657448 dont les crédits sont suffisants pour l'exercice 2023.

Objet: ADOPTION DU RPQS 2021 du SMEAP du Liort-Jaoul - DE_014_2023

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en eau potable.

Ce rapport établi par le SIAEP du Liort-Jaoul auquel adhère notre commune. Il présente au conseil le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable qui ont été adoptés par le conseil syndical le 27 mars 2023.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal, à l'unanimité

 ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en eau potable, établis par le SIAEP du Liort jaoul pour 2021.

Objet: signature des conventions dans le cadre du PDIPR et PDESI - DE_015_2023

Vu la délibération en date du 9 novembre 2022,

Vu le courriel d'Anthony Déléris chef de projet cycloroute VTT-VAE,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de labellisation des chemins, la commune à demandé l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la règlementation, la protection juridique des chemins ruraux inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), dont la vocation est le recensement sélectif des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature si le circuit y est inscriptible.

Madame le Maire et les propriétaires des chemins concernés seront amenés à signer une convention de passage dont l'objet est de permettre le passage des randonneurs, de manière générale de toutes personnes pratiquant une activité de promenade non motorisé, sur la portion de chemin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Madame le Maire à signer les conventions de passage avec les propriétaires des chemins concernés.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document pour cette affaire.

Objet: Vote du budget primitif - tayrac - DE 016 2023

Madame Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Tayrac,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE ET DECIDE:

ARTICLE 1:

L'adoption du budget de la Commune de Tayrac pour l'année 2023 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 566 112.49 Euros En dépenses à la somme de : 566 112.49 Euros

ARTICLE 2 :
D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|--|------------|
| 011 | Charges à caractère général | 68 850.00 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 65 330.00 |
| 014 | Atténuations de produits | 14 500.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 35 626.04 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 159 675.13 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 611.00 |
| | TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 348 592.17 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|--|------------|
| 013 | Atténuations de charges | 400.00 |
| 70 | Produits des services, du domaine, vente | 8 150.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 61 997.00 |
| 74 | Dotations et participations | 92 237.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 2 820.00 |
| 76 | Produits financiers | 1.11 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 182 987.06 |
| | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 348 592.17 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|---------------------------------|------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 56 900.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 124 500.00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 35 120.32 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1 000.00 |
| | TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 217 520.32 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|-------------------------------------|----------|
| 13 | Subventions d'investissement | 4 076.00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 6 800.00 |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 1 000.00 |

| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 1 000.00 |
|-----|--|------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 159 675.13 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 611.00 |
| 001 | Solde d'exécution section investissement | 40 358.19 |
| | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 217 520.32 |

ADOPTE A LA MAJORITE

Objet: Vote du budget primitif - ass tayrac - DE 017 2023

Madame Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Tayrac,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1:

L'adoption du budget de la Commune de Tayrac pour l'année 2023 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 31 369.10 Euros En dépenses à la somme de : 31 369.10 Euros

ARTICLE 2:

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|--|----------|
| 011 | Charges à caractère général | 700.00 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 1 600.00 |
| 66 | Charges financières | 2 119.42 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 73.62 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 903.00 |
| | TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 9 396.04 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|-------------------------------------|----------|
| 70 | Ventes produits fabriqués, services | 2 800.00 |
| 74 | Subventions d'exploitation | 4 700.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 1 896.04 |
| | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 9 396.04 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|---------------------------------|-----------|
| 23 | Immobilisations en cours | 18 522.56 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 3 450.50 |
| | TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 21 973.06 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|--|-----------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 73.62 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 903.00 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 16 996.44 |
| | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 21 973.06 |

ADOPTE A LA MAJORITE

Objet: Vote du budget primitif - photovoltaique - DE_018_2023

Madame Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Tayrac,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1:

L'adoption du budget de la Commune de Tayrac pour l'année 2023 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 16 349.89 Euros En dépenses à la somme de : 16 349.89 Euros

ARTICLE 2:

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|--|----------|
| 011 | Charges à caractère général | 250.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 250.00 |
| 66 | Charges financières | 112.26 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 6 431.03 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 843.00 |
| | TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 7 886.29 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|-------------------------------------|----------|
| 70 | Ventes produits fabriqués, services | 2 600.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 5.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 5 281.29 |
| | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 7 886.29 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|--|----------|
| 23 | Immobilisations en cours | 5 205.77 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 2 068.26 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 1 189.57 |

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 8 463.60

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|--|----------|
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 1 189.57 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 6 431.03 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 843.00 |
| | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 8 463.60 |

ADOPTE A LA MAJORITE

Régularisation chemin de la Source :

Cette décision sera soumise à l'assemblée lors du prochain conseil.

Questions diverses

Stage premiers secours : Madame le Maire informe le conseil que le premier stage de secours à destination des agents et élus aura lieu les 28 et 29 avril prochain et procède aux inscriptions. Un deuxième stage à destination des habitants sera programmé ultérieurement, l'information sera publiée dans le prochain bulletin communal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 30.

Madame le Maire Véronique ROBERT Madame la secrétaire de séance Chantal Couderc